

HÔTEL DE VILLE

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 05
N/Réf. : NDA/STL



DECISION N° 2009/200

OBJET: Marché de maîtrise d'œuvre sur procédure adaptée pour la construction d'un gymnase aux Tournelles, conclu avec la S.A.R.L. d'architecture G.L. - Gilles LEVERRIER

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yverres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal des 16 octobre 2008 et 25 juin 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics,

VU le code des marchés publics, notamment l'article 28,

CONSIDERANT que la Ville souhaite construire un gymnase aux Tournelles, destiné à recevoir les activités sportives du club de gymnastique de Yverres et celles des écoles,

CONSIDERANT la nécessité de confier une maîtrise d'œuvre à un cabinet d'architecte, portant sur les éléments de mission ESQ, APS, APD, PRO, VISA, ACT, DET, AOR,

CONSIDERANT que le montant estimé des prestations (190 000 € HT) étant inférieur au seuil des procédures formalisées, le représentant de la personne publique a lancé une procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence correspondant a été envoyé pour insertion le 5 juin 2009 et est paru dans le BOAMP B n°109 du 10 juin 2009, annonce n°119, que la date limite de réception des candidatures a été fixée au 22 juin 2009 à 17 heures et que quatorze candidats se sont fait connaître dans le délai imparti,

CONSIDERANT que par décision du représentant de la personne publique, trois candidats ont été admis à présenter une offre,

CONSIDERANT que par courrier du 27 juillet 2009, les sociétés ATELIER ARCOS ARCHITECTURE, ALEXANDRE LEVANDOWSKY, GL - Gilles LEVERRIER ont été consultées et invitées à remettre une offre avant le 11 septembre 2009 à 17 heures,

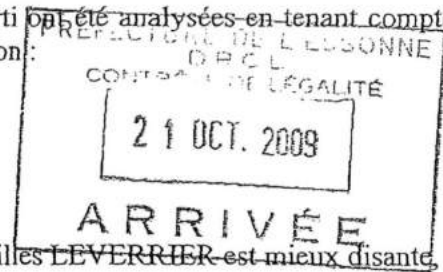
60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



CONSIDERANT que les trois offres reçues dans le délai imparti ont été analysées en tenant compte notamment des critères de sélection suivants et de leur pondération:

- valeur technique (40%)
- prix (40 %)
- démarche H.Q.E.(20 %)



CONSIDERANT qu'au regard de ces critères, l'offre de GL - Gilles LEVERRIER est mieux disant.

DECIDE

DE signer le marché et les documents y afférents, avec la S.A.R.L. d'architecture GL - Gilles LEVERRIER sise 8, place de la Porte de Champeret - 75017 PARIS, représentée par Monsieur Gilles LEVERRIER, Architecte,

DIT que le montant provisoire du marché s'élève à 128 000 € H.T. soit 153 000 € TTC,

DIT que le marché prendra effet à compter de sa notification,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2009,

Fait à Yerres, le 19 octobre 2009

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
Agglomération du Val d'Yerres

